

ANNEXE I
REGLEMENT DES TARIFS DE REPRODUCTION, DE FOURNITURE ET DE
REUTILISATION
DES INFORMATIONS PUBLIQUES CONSERVEES ET PRODUITES
PAR LE CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

Article 1. Dispositions générales

Les tarifs proposés dans le présent document s'entendent toutes charges comprises (TTC) et prennent en compte les coûts intrinsèques liés aux demandes de reproduction et de réutilisation d'une information publique :

- le coût de numérisation : sous-traitance, investissements humains et matériels ;
- le coût de stockage ;
- les coûts de mise à disposition.

Les administrations sont exonérées de frais de reproduction, de fourniture et de redevance pour la réutilisation des informations publiques produites et conservées par les archives départementales de la Haute-Marne.

Les déposants et donateurs de fonds privés sont exonérés de frais de reproduction.

L'unité de tarification est la vue, c'est-à-dire :

- le fichier image fourni par le conseil général de la Haute-Marne (archives départementales),
- la page ou double page d'un ouvrage, d'un registre ou d'une liasse.

Article 2. Tarifs de reproduction

Photocopies papier

- Format A 4, noir et blanc	0,20 €
- Format A 3, noir et blanc	0,40 €
- Recherche et reproduction d'un acte d'état civil	1,50 €

Photocopies papier d'après lecteur-reproducteur de microfilms

- Format A 4, noir et blanc	0,50 €
-----------------------------	--------

Reproductions numériques de documents jusqu'au format A 0

- Vue/fichier au format JPEG ou TIFF, de 200 à 300 DPI	
- de 1 à 50 vues	1,00 €
- de 51 à 100 vues	0,70 €
- de 101 à 500 vues	0,50 €
- plus de 501 vues	0,40 €

Il ne sera pas donné suite aux demandes de reproduction nécessitant des moyens matériels et humains dont le service des archives départementales de la Haute-Marne ne dispose pas.

Le conseil général de la Haute-Marne se réserve le droit de mettre en ligne sur son site Internet, et en accès gratuit, les reproductions numériques réalisées.

Article 3. Frais de fourniture (envois postaux compris)

- Gravure de fichiers sur CD-ROM et envoi	2,00 €
- Gravure de fichiers sur DVD-R et envoi	3,50 €
- Gravure de fichiers sur disque dur et envoi <i>de type X Go et autres caractéristiques</i>	350,00 €

Article 4. Redevance pour la réutilisation commerciale des informations publiques

Les tarifs s'entendent par vue et le cas échéant, en sus des tarifs des prestations de reproduction et de fourniture demandées.

La prestation est soumise au fait que les images numériques existent déjà aux archives départementales. Dans le cas où ces images n'existeraient pas encore, le demandeur pourra assurer la prestation à ses frais ou suivant le tarif de reproduction numérique ci-dessus.

	Sans métadonnées associées	Avec métadonnées associées
De 1 à 100 vues	10,00 €	12,00 €
De 101 à 1 000 vues	5,00 €	6,00 €
De 1 001 à 100 000 vues	1,60 €	1,92 €
De 100 001 à 500 000 vues	0,41€	0,50 €
De 500 001 à 1 000 000 vues	0,20 €	0,24 €
Au-delà de 1 000 000 vues	0,10 €	0,12 €